



DEMANDE DE VISA ARGENTINE

Date de dernière mise à jour : 18/03/11

LA PRESENCE DE L'INTERESSE EST INDISPENSABLE

Pour toute demande de visa :

Etape 1 : Préparer votre dossier avec tous les documents cités ci-dessous à présenter

Etape 2 : Prendre rendez-vous avec le Consulat par téléphone au 01.44.34.22.07 du lundi au vendredi de 9h à 17h

Etape 3 : Se présenter personnellement à la Section Consulaire le jour du rendez-vous

Etape 4 : Retirez votre passeport avec le visa selon le délai prévu

	Français	Ressortissants étrangers (voir liste sur www.ambassadeargentine.net)
Délai	-	24h à 3 semaines selon nationalité (Portugais : 15j)
Documents à fournir	Pas besoin de visa	
AFFAIRES (max 3mois)	-	Attention : les formalités sont différentes suivant la nationalité <ul style="list-style-type: none">- Passeport original en cours de validité- Carte de séjour originale- 1 photo- 1 formulaire de demande de visa- 1 lettre de société précisant le nom de la société visitée, l'adresse, le motif du voyage- 1 lettre d'invitation (dans certains cas uniquement)- Références personnelles (certificat de travail ou déclaration d'impôts ou carte d'étudiant ou justificatif de retraite)- 1 relevé bancaire (pour certaines nationalités)- Attestation de réservation ou billet d'avion A/R
TOURISME	-	Attention : les formalités sont différentes suivant la nationalité <ul style="list-style-type: none">- Passeport original en cours de validité- Carte de séjour originale- 1 photo- 1 formulaire de demande de visa- Attestation d'agence justifiant q'un vol a été réservé- Réservation hôtelière- Justificatif de revenus (fiche de paie, attestation Assedic ou caisse de retraite)
ETUDIANT et Monégasques (étudiants et stagiaires)	Les étudiants ou stagiaires ressortissants de pays exemptés de visas de tourisme peuvent se rendre en Argentine sans visa, minis d'un passeport en cours de validité Néanmoins ils doivent dans les 30 jours du début des cours, régulariser leur situation sur place <u>Documents à prévoir :</u> <ul style="list-style-type: none">- Passeport en cours de validité- Lettre d'admission de l'établissement argentin d'accueil- Extrait d'acte de naissance français en portugais (traduit par un traducteur assermenté et apostillé) Pour les étudiants de plus de 16 ans : + extrait de casier judiciaire des 5 dernières années apostillé	

	<p>Pour les mineurs : + autorisation des parents par acte notarié et apostillé avec désignation d'un tuteur ou d'un représentant légal en Argentine</p> <p><i>Nous pouvons nous charger de l'apostille et des traductions assermentées (nous contacter pour les tarifs)</i></p>
EXPARTIATION ou séjour de plus de 3 mois	<p>1^{ère} étape : La demande de visa sera examinée et approuvée en Argentine par la direction nationale de l'immigration qui émettra le permis de séjour nécessaire pour la délivrance du visa par le consulat. La démarche doit être faite par l'entreprise intéressée à la Dirección Nacional de Migraciones en Argentine. Le demandeur recevra le Permis de Séjour qui doit être présenté lors de la demande de visa accompagné des documents cités dans le Permis de Ingreso :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit le contrat de travail signé en Argentine par l'employeur devant un notaire, et en France par le travailleur devant le Consul. - Soit la lettre de la société rédigée et traduite en espagnol, signée et certifiée par la Chambre de Commerce adressée au Consulat d'Argentine comportant les éléments suivants : <p>Nom et prénom du travailleur, situation de famille, profession Durée du détachement Cordonnées complètes de la société en Argentine Noms et prénoms de l'époux et des enfants accompagnant l'intéressé Déclaration attestant que le travailleur fait partie du personnel et qu'il le restera pendant son séjour en Argentine Déclaration attestant que la totalité des frais de voyage, salaire, sécurité sociale, rapatriement sanitaire... etc. seront pris en charge par l'entreprise</p> <p>2^{ème} étape : Prendre RDV au Consulat : 01.44.34.22.07 pour : <u>Présentation au Consulat du permis de séjour et des documents suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Passeport en cours de validité - 3 photos sur fond blanc, ¾ profil droit (regarder légèrement sur la gauche, sans lunettes) - Certificat médical <p><u>Pour les personnes de plus de 16 ans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 extraits de casier judiciaire datant de moins 3 mois, légalisés par l'apostille (à la cour d'appel) - 4 extraits d'acte d'état civil établis par la mairie sur formulaire international/plurilingue ; légalisé par l'apostille - 2 extraits d'acte de naissance - 2 extraits d'acte de mariage ou divorce éventuellement - 2 extraits d'acte de décès du conjoint éventuellement <p><u>Pour les personnes de moins de 16 ans :</u> rajouter une autorisation parentale de sortie</p> <p>Si les documents ne sont pas établis sur formulaire international ils doivent être traduits en espagnol par un traducteur assermenté puis visés par l'apostille Paiement en espèces des frais consulaires au dépôt de la demande (délai 24h) LA PRESENCE DE L'INTERESSE EST INDISPENSABLE</p>
VISA DE SERVICE	<p>Passeport de service 2 formulaires 2 photos <u>Note verbale précisant la durée du séjour</u></p>
Validité du visa	Voir site de l'ambassade www.ambassadeargentine.net
Frais consulaires	Voir site de l'ambassade www.ambassadeargentine.net
Informations complémentaires	<p><u>Horaires d'ouverture du Consulat :</u> 09h30 à 14h www.ambassadeargentine.net</p>